



HAL
open science

Diagnostic botanique de la Coopérative des Caves de Lugny (71) - 2022

Olivier Bardet

► **To cite this version:**

Olivier Bardet. Diagnostic botanique de la Coopérative des Caves de Lugny (71) - 2022. CBNBP - MNHN, Délégation Bourgogne, Maison du PNR du Morvan - 58230 Saint-Brisson, France. 2022. hal-04069441

HAL Id: hal-04069441

<https://hal.science/hal-04069441>

Submitted on 14 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

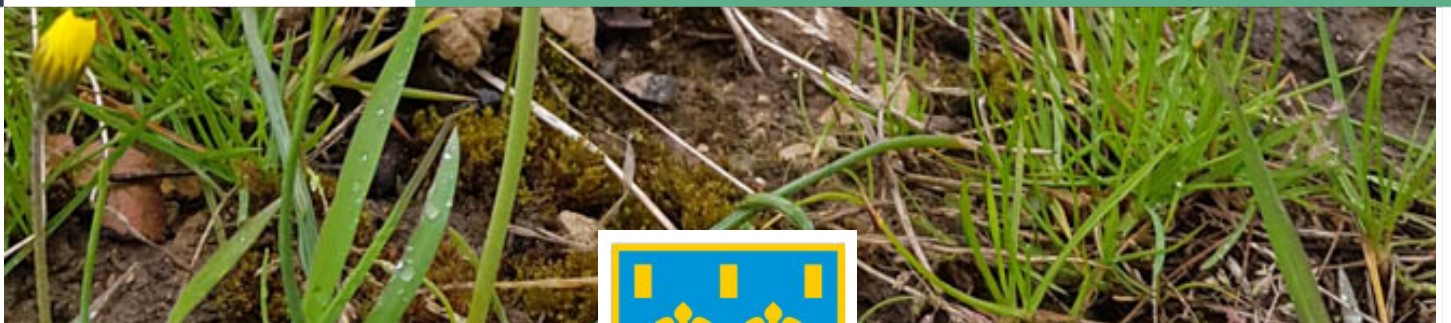


**CONSERVATOIRE
BOTANIQUE NATIONAL
BASSIN PARISIEN**

MUSÉUM NATIONAL
D'HISTOIRE NATURELLE

CAVES DE LUGNY

Diagnostic botanique 2022



Ce document a été réalisé par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien, sous la responsabilité de :

Frédéric HENDOUX, directeur du CBN du Bassin parisien
Muséum national d'Histoire naturelle
61 rue Buffon CP 53, 75005 Paris Cedex 05
01 40 79 35 54
cbnbp@mnhn.fr

Olivier Bardet, Responsable de la délégation Bourgogne
Conservatoire botanique national du Bassin Parisien
Maison du Parc
58230 Saint-Brisson
Tel. : 03 86 78 79 60
E-mail : cbnbp_bou@mnhn.fr

Inventaire de terrain et rédaction : Olivier BARDET

Cartographie et analyse : Olivier BARDET

Gestion des données : Maxence GEVAUDAN

Relecture :

Partenaire de cette étude :

Cave de Lugny
995 rue des Charmes 71260 LUGNY
03 85 33 22 85

Référence bibliographique

Bardet O. (2022).- Caves de Lugny. Diagnostic botanique. Conservatoire botanique national du Bassin parisien. Paris. 23p

Date de réalisation

Décembre 2022

Photographie de couverture

Rangs de vignes au printemps - © O. BARDET - CBN du Bassin parisien

SOMMAIRE

RÉSUMÉ.....	3
1. CONTEXTE DE L'ETUDE.....	4
1.1. TERRITOIRE.....	4
2. METHODE MISE EN OEUVRE.....	4
3. RESULTATS.....	6
3.1. REALISATION DES RELEVES.....	6
3.2. ESPECES RECENSEES	8
3.3. ESPECES REMARQUABLES	9
3.4. RICHESSE SPECIFIQUE.....	10
4. PRATIQUES FAVORABLES A LA DIVERSITE VEGETALE	13
4.1. DANS LES VIGNES	13
4.2. SUR LES MARGES DES VIGNES	14
4.3. A L'ECHELLE DU TERRITOIRE.....	15
ANNEXES	16

RÉSUMÉ

Les Caves de Lugny rassemblent environ 6800 parcelles viticoles de plus de 350 producteurs de la Côte mâçonnaise, sur un territoire touchant 25 communes, pour une superficie totale de près de 1400 ha. La cave coopérative souhaite répondre à un appel à projet de la DRAFF Bourgogne – Franche- Comté "RECONNAISSANCE ET ANIMATION DES COLLECTIFS D'AGRICULTEURS ENGAGES DANS L'AGRO-ECOLOGIE". Pour cela elle souhaite améliorer l'état de connaissance des terrains de ses adhérents et être accompagnée pour progresser dans la prise en compte de la biodiversité.

Les Caves de Lugny ont ainsi contacté plusieurs structures dont le Conservatoire Botanique national du bassin parisien pour la réalisation d'une première phase d'inventaire destinée à :

- établir la liste des espèces présentes,
- identifier et localiser les éléments patrimoniaux,
- servir de base à un protocole de suivi de la biodiversité qui sera proposé dans le cadre de cette étude.

La présente étude a permis de recenser près de 5000 données sur 417 espèces sur le territoire, toutes observées en 2022 dans les 96 relevés floristiques réalisés spécifiquement pour l'étude.

Parmi les plantes observées, 3 espèces sont inscrites à la Liste rouge des plantes menacées de Bourgogne :

***Silene italica* (L.) Pers., 1805** (Silène d'Italie), Vulnérable en Bourgogne

***Rosa obtusifolia* Desv., 1809** (Rosier à feuilles obtuses), Vulnérable en Bourgogne

***Medicago orbicularis* (L.) Bartal., 1776** (Luzerne orbiculaire), en danger Critique d'extinction en Bourgogne. Cette dernière espèce est une priorité de conservation.

Très peu d'espèces envahissantes ont été notées durant l'étude, ce qui tient en partie au protocole d'étude, très focalisé sur les espèces viticoles, qui accueillent peu de ces espèces problématiques.

L'étude montre que si unitairement les relevés ne sont pas très riches en espèces, c'est la diversité des formes et tailles de parcelles, mais aussi des pratiques viticoles qui permet d'atteindre le nombre d'espèces observées en 2022, par accumulation. Il est donc important de garder cette diversité et en particulier de garder la diversité de l'organisation à l'échelle des paysages, avec des zones interstitielles, des lisières et des habitats en bordure des vignes qui jouent un grand rôle pour l'accueil de la flore et de la faune. Quelques pistes pour la préservation de la diversité végétale sont proposées en fin de document.

Mots clés

Vigne ; Viticulture ; Diagnostic botanique, Diagnostic de territoire ; Agroécologie

1. CONTEXTE DE L'ETUDE

1.1. TERRITOIRE

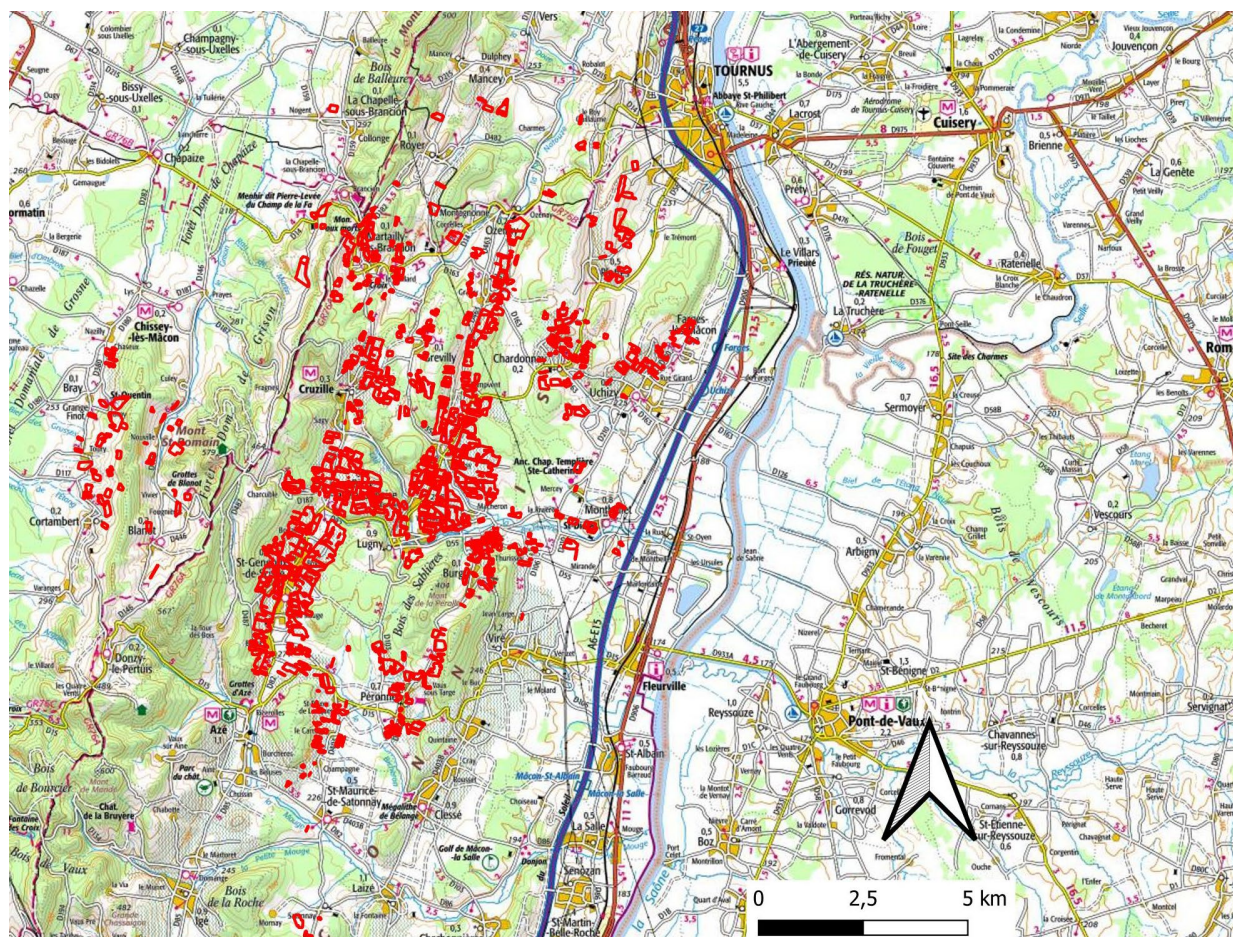


Figure 1 : Carte de situation générale de la zone d'étude. En rouge les parcelles de la Cave de Lugny.

Les principales communes concernées sont Lugny, Saint-Gengoux-de-Scissé, Bissy-la-Mâconnaise, Cruzille, Oznay, Chardonnay, Péronne et Grevilly.

Le territoire d'étude se situe dans la Côte mâconnaise, entre Tournus et Mâcon. Les terrains sont essentiellement calcaires mis à part ceux des parcelles les plus à l'ouest, notamment sur la commune de Cortambert.

2. METHODE MISE EN OEUVRE

Dans le cadre de l'étude réalisée, les inventaires ont concerné uniquement la flore supérieure (Trachéophytes) et ont été réalisés sur l'année 2022.

Afin de garder une homogénéité dans l'approche du territoire couvert par les parcelles de la cave coopérative, celles-ci ont été réparties dans un maillage de 2x2 km et ce en cohérence avec les autres intervenants du diagnostic écologique (SHNA en particulier).

Afin de d'optimiser les coûts et de hiérarchiser les besoins de prospections, les mailles comportant moins de 10 ha de terrains de la Cave n'ont pas été prospectées. Les mailles entre 10 et 50 ha ont fait l'objet d'une heure d'inventaire ; les mailles avec plus de 50 ha on fait l'objet de 2 heures (au minimum) d'inventaire.

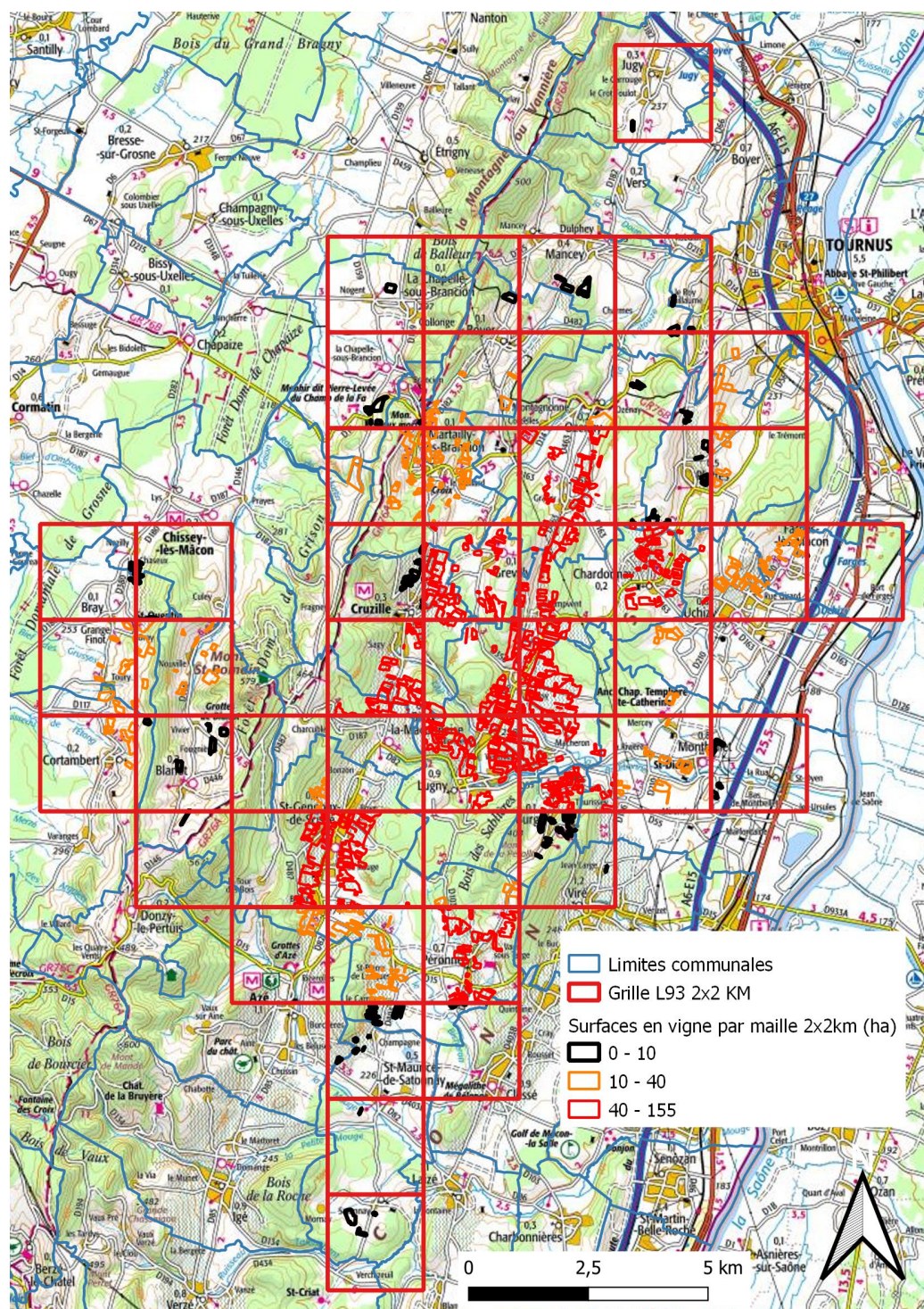


Figure 2 : Maillage 2x2 km utilisé pour la hiérarchisation des prospections.

Les 30 mailles comportant plus de 10 ha de terrains de la Cave coopérative (Figure 2), ont été parcourues une seule fois chacune mais avec une répartition entre elle dans l'année : environ la moitié au printemps précoce (fin mars et avril) et l'autre moitié étant étalé entre mai-juin et septembre pour couvrir tous les stades de développement des différentes communautés.

Les inventaires au sein des mailles sont de type "libre" ou "opportuniste" afin d'optimiser le temps de prospection et de maximiser le nombre d'espèces rencontrées. Les espèces les plus rares sont localisées finement. Les relevés ont été faits sur des surfaces choisies directement sur le terrain, sur une durée moyenne de 20-25 minutes. Ils étaient ensuite directement cartographiés sur SIG. Le choix des parcelles inventoriées a été fait au hasard du parcours des mailles, souvent le long des chemins par commodité. Il n'y a pas eu d'échantillonnage systématique ou préalable. Pour les vignes en particulier, les parcelles visiblement les plus pauvres, souvent les plus intensément désherbées, n'ont pas été retenues.

L'objectif a été de produire une liste générale aussi exhaustive que possible des espèces présentes sur l'ensemble des parcelles des adhérents de la Cave. Cette liste est établie par le cumul de tous les relevés réalisés. Du fait de la méthode choisie, l'inventaire n'est pas exhaustif à l'échelle de chaque parcelle, de chaque commune ou de chaque maille mais donne un échantillonnage homogène de tout le territoire et une vue globale très complète.

L'objectif de fond, derrière l'évaluation de la richesse floristique des terrains, a été aussi d'établir un réseau de placettes dont le suivi pourra être assuré dans 7 ans pour évaluer les éventuelles évolutions, malgré les biais possibles liées aux variations interannuelles.

3. RESULTATS

3.1. REALISATION DES RELEVÉS

97 relevés ont été réalisés sur l'année 2022, lors de journées réparties comme prévu sur 3 périodes : début printemps (30 relevés), fin de printemps (43 relevés) et automne (22 relevés). La carte de répartition des relevés est donnée en annexe 1. La densité de relevé par maille est donnée par la Figure 3. La zone de cœur de la Cave de Lugny ressort nettement sur les communes de Lugny, Saint-Gengoux-de-Scissé, Bissy-la-Mâconnaise.

Les relevés ont été réalisés majoritairement **dans** les parcelles de vigne puisque le but *in fine* est bien de recenser la flore directement impactée, ou dit autrement, dépendante, de la gestion par les viticulteurs. Quelques relevés de fin de printemps ont été réalisés sur les marges des parcelles de vignes ou dans des parcelles non encore plantées. Les habitats rencontrés alors sont essentiellement des lisières arbustives, des murets de pierre et des pelouses ou ourlets calcicoles (ou une combinaison des trois). Ces derniers sont les plus intéressants des habitats relevés.

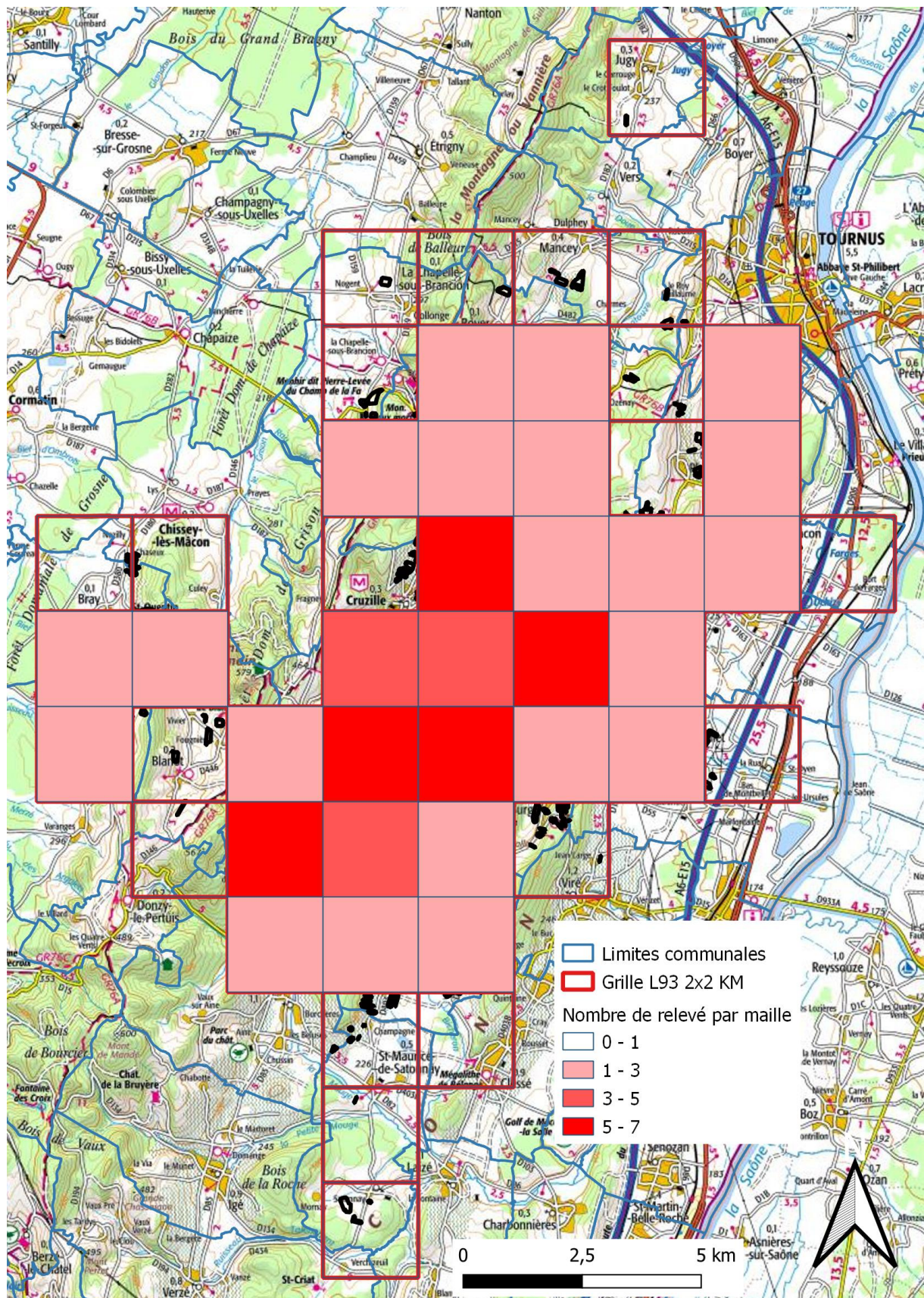


Figure 3 : Carte de synthèse du nombre de relevés 2022 par maille.

3.2. ESPECES RECENSEES

Ont été recensés en 2022 : 391 espèces de Plantes à fleurs plus 26 espèces de bryophytes soit 417 taxons au total. Pour comparaison le nombre d'espèces connues en Saône-et-Loire est environ 1500 espèces sur la période récente. Les 391 espèces représentent 26% de la Flore connue en Saône-et-Loire. Du fait de la concentration des relevés sur les vignes il est logique que la diversité spécifique soit assez limitée.

La répartition du nombre d'espèces observées par maille 2x2km est donnée par la Figure 4.

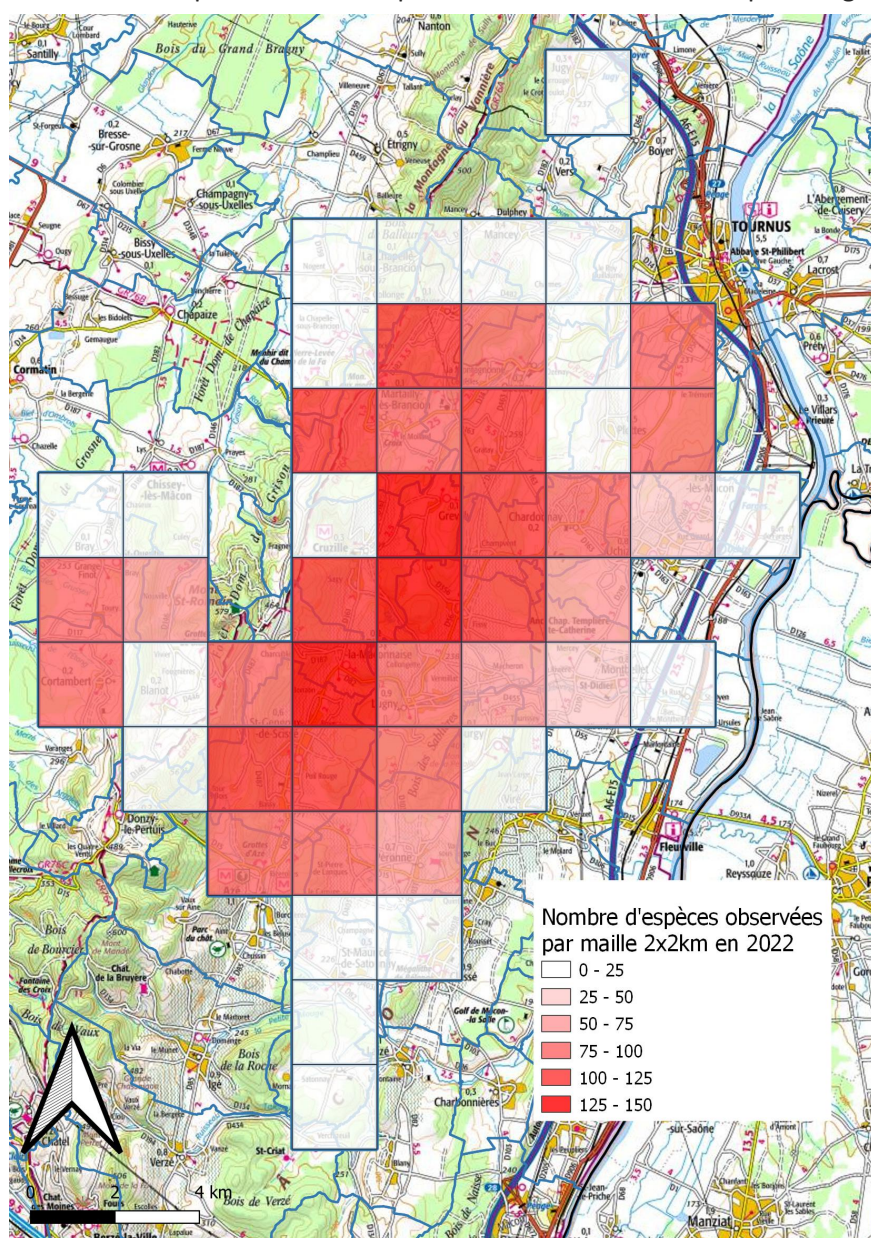


Figure 4 : Nombre de taxons par maille 2x2 km échantillonnées en 2022.

La Figure 4 reflète directement la pression de prospection et au temps passé dans chaque maille. Elle ressemble donc à la Figure 3 avec des mailles de « cœur » riches en espèces. Elle permet tout de même de se rendre compte que dans les mailles bien prospectées, c'est un cortège moyen de 150 sp auquel on peut s'attendre dans les secteurs viticoles. Cela montre que aussi que c'est l'accumulation des différentes mailles et des différentes pratiques viticoles qui permet l'observation in fine de près de 400 espèces.

3.3. ESPECES REMARQUABLES

L'annexe 2 montre la répartition des observations d'espèces de la Liste rouge régionale en 2022. Les espèces menacées (inscrite à la liste rouge régionale) sont :

***Silene italica* (L.) Pers., 1805** (Silène d'Italie), Vulnérable en Bourgogne ; espèce des pelouses et ourlets calcicoles, elle se développe en dehors des vignes et n'a été trouvée qu'en un point de la zone d'étude, à l'interface d'une pelouse et d'une vigne à Cruzille.

***Rosa obtusifolia* Desv., 1809** (Rosier à feuilles obtuses), Vulnérable en Bourgogne. Ce rosier est particulièrement rare en Bourgogne mais sans doute en partie mal connu. Il a été noté une fois à Lugny en lisière de boisement en périphérie de vigne.

***Medicago orbicularis* (L.) Bartal., 1776** (Luzerne orbiculaire), en danger Critique d'extinction en Bourgogne. Cette espèce représente seulement la 4^{ème} donnée moderne pour la Saône-et-Loire et la 10^{ème} de Bourgogne. Elle a été notée dans une vigne de la commune de Plottes.

A noter qu'une espèce **légalement protégée** se retrouve régulièrement sur les lisières en périphérie des vignes : ***Hippocrepis emerus* (L.) Lassen, 1989** qui n'est pas rare dans le Mâconnais.

L'annexe 3 montre la répartition des observations d'espèces très rares en Bourgogne en 2022. Les espèces les plus rares observées (RRR) sont :

***Epilobium brachycarpum* C.Presl, 1831** (Épilobe d'automne) ; l'espèce est rare mais introduite (Amérique du nord), elle n'est pas patrimoniale;

***Fraxinus ornus* L., 1753** (Frêne à fleurs) l'espèce est rare mais introduite, elle n'est pas patrimoniale;

***Medicago orbicularis* (L.) Bartal., 1776** (Luzerne orbiculaire), cf espèces menacées ;

***Rosa obtusifolia* Desv., 1809** (Rosier à feuilles obtuses), cf espèces menacées ;

***Silene italica* (L.) Pers., 1805** (Silène d'Italie), cf espèces menacées ;

On peut aussi ajouter deux espèces « Quasi menacées » (c.a.d. à la limite de rentrer dans la liste rouge) ***Holosteum umbellatum* L., 1753** (Holostée en ombelle), une annuelle printanière qui se rencontre assez régulièrement dans les vignes.

***Dichoropetalum carvifolia* (Vill.) Pimenov & Kljuykov, 2007** (Peucedan à feuilles de Cumin), une plante plutôt prairiale ou de pelouse qui est très rare en Saône-et-Loire.

L'annexe 3 montre la répartition des observations d'espèces envahissantes en Bourgogne en 2022. Les espèces envahissantes sont

***Ambrosia artemisiifolia* L., 1753.** Cette plante bien connue pour les problèmes d'allergie qu'elle provoque, est très peu présente dans les vignes du secteur et plutôt localisée aux voies de communication.

***Aster lanceolatus* Willd., 1803.** Cette espèce des friches à hautes herbes est peu présente dans les vignes et a été notée accidentellement.

***Conyza sumatrensis* (Retz.) E.Walker, 1971.** Espèce présente partout dans les vignes, mais également dans les villages et les friches, qui est essentiellement rudérale et n'est pas envahissante dans les habitats naturels.

***Robinia pseudoacacia* L., 1753.** Cet arbre est très répandu partout et a été noté dans les relevés des marges forestières ou arbustives, jamais dans les vignes elles-mêmes.

***Solidago invasifs* [groupe].** Cette espèce fréquente dans les jardins fréquente aussi des friches à hautes herbes ou des prairies abandonnées. Elle est peu présente dans les vignes et a été notée une seule fois à Lugny.

En résumé : Plusieurs espèces rares sur le secteur des Caves dont 3 menacées dont une, la Luzerne orbiculaire, est exceptionnelle en Bourgogne. En revanche du fait des habitats inventoriés, cultivés et rudéraux, le nombre d'espèces patrimoniale est assez faible. Une plus large intégration des friches calcaires en dehors des vignes aurait sans doute donné une image différente.

3.4. RICHESSE SPECIFIQUE

Les relevés ont été fait dans 5 grands types d'habitats (les types de relevés précis ont été regroupés ainsi pour une analyse plus simple) :

- **Fourré / Lisière** : exclusivement en dehors des vignes, en lisière forestière, dans des haies en bord de vigne ou sur des talus boisés. Cet habitat est influencé par les pratiques des viticulteurs mais pas par les itinéraires techniques de la vignes (sauf retombées d'herbicides).
- **Friche** : ce sont ici des espaces interstitiels entre les vignes, complètement intégrés au tissu des parcelles viticoles, souvent gérés par broyage.
- **Pelouse / Ourlet** : ces habitats sont en dehors des vignes également, souvent des pelouses calcaires dans lesquelles les vignes se sont implantées plus ou moins récemment. Mais hormis les perturbations à l'implantation, le plus souvent ces habitats ne sont pas gérés du tout. Plusieurs sont cartographiés dans les parcelles de adhérents et seront sans doute plantées.
- **Vigne** : RAS

- **Vigne / muret / Talus** : Ce type de relevé intègre généralement le bout des rangs de vignes et un milieu périphérique, souvent un muret de pierre ou un talus raboté par la vigne. Il est très fortement influencé par les pratiques de viticulteurs.

La répartition par grand type d'habitat des 96 relevés 2022 est donnée dans le Tableau 1.

Habitat simplifié	Nbre de relevés	Richesse spécifique moyenne
Fourré / Lisière	8	56,3
Friche	4	48,2
Pelouse / Ourlet	9	56,0
Vigne	54	38,5
Vigne / muret / Talus	20	48,3
Total	96	Moy générale 49.5

Tableau 1 : Répartition par grand type d'habitat des relevés 2022.

De tous les types de relevés, les relevés dans les vignes au sens strict sont les moins diversifiés, ce qui est assez logique étant donné que c'est le milieu soumis le plus à la lutte contre les diverses espèces indésirables, que ce soit par les bandes enherbées ou par les traitements mécaniques et chimiques. Toutefois, sur les 251 espèces rencontrées dans l'habitat, il y en a 49 que l'on ne rencontre que dans les vignes (indice de spécificité de 19.5%). Par comparaison les chiffres pour les autres grands types de relevés sont :

- 21 espèces pour les Lisières forestières et fourrés pour 198 espèces rencontrées dans l'habitat (indice de spécificité de 10.6 %) ;
- 14 espèces dans les Friches pour 136 espèces rencontrées dans l'habitat (indice de spécificité de 10.2 %) ;
- 32 espèces dans les Pelouses et Ourlets calcicoles pour 191 espèces rencontrées dans l'habitat (indice de spécificité de 16.7 %) ;
- 27 espèces dans les Vignes avec Talus et Murets attenants pour 235 espèces rencontrées dans l'habitat (indice de spécificité de 11.4 %) ;

Les vignes sont donc un milieu à la flore spécialisée, mais c'est aussi l'habitat ayant été le plus intensément inventorié (et à toutes les époques) ce qui explique aussi le nombre d'espèces total et le nombre d'espèces observées uniquement dans l'habitat.

Les « Fourrés / Lisères » et les « Pelouses et Ourlets calcicoles » sont donc très nettement au-dessus de la moyenne en richesse spécifique, malgré un nombre de répétitions plus faible. On notera que ce sont aussi ces habitats qui hébergent régulièrement la seule espèce protégée par la loi. Ces zones doivent être absolument préservées lors de l'entretien des abords des vignobles. C'est un point qui peut permettre de gagner énormément en biodiversité végétale à l'échelle de l'exploitation comme de la totalité du territoire.

La somme des relevés réalisés (54) dans les vignes a permis de noter une grande diversité d'espèce (251) dont une fraction importante n'est rencontrée que dans cet habitat. En revanche ce sont pour l'essentiel des espèces rudérales et banales. Les relevés réalisés sur les marges des vignes dans d'autres habitats (env. 40) permettent quasiment de doubler le nombre d'espèce vue. Ces milieux marginaux et interstitiels sont primordiaux pour la préservation de la diversité des espèces dans le secteur viticole

Quelques enseignements peuvent également être tirés de l'analyse chronologique des relevés :

- La moyenne des relevés d'avril est de **38.3 espèces** (n=30) ; ces relevés sont exclusivement des vignes ; la diversité est donc logiquement plus faible que pour les périodes suivantes. Plusieurs espèces intéressantes sont étroitement liées à cette période (*Muscari neglectum*, *Crepis sancta*, *Holosteum umbellatum*...). L'aspect des vignes à cette période est extrêmement fleuri.
- La moyenne des relevés de juin est de **49.2 espèces** (n=43) ; cette période est le point culminant du développement des plantes et c'est la période où les relevés ont été fait dans le plus d'habitats différents : la diversité est maximale. En revanche dans les vignes elles-mêmes la diversité est plus faible (42 esp en moyenne au sein des relevés de la saison), une bonne partie d'entre elles ayant été désherbées depuis le printemps. Et encore faut-il noter que nous avons plutôt choisi des parcelles assez riches, les parcelles totalement désherbées étant évitées. Dans un échantillonnage aléatoire des parcelles la richesse des vignes aurait encore plus faible.
- La moyenne des relevés d'octobre est de **42.2 espèces** (n=22) ; les relevés d'automne sont assez monotones dans les vignes mais se révèlent riches en moyenne. Durant cette période les relevés sont principalement faits dans les vignes et les végétations attenantes (pas de pelouse, peu de fourrés / lisières). La richesse moyenne assez élevée peut être expliquée en partie par le fait que beaucoup de plantes rudérales ont un cycle estival tardif. Beaucoup d'espèces ne sont présentes que dans cette période (*Setaria*, *Chenopodium*, *Amaranthus*...) et d'autre sont devenues invisibles. A nouveau dans les vignes elles-mêmes, la diversité est plus faible (38.2 esp en moyenne au sein des relevés de la saison).

C'est donc aussi le cumul dans le temps qui fait la diversité spécifique de ces espaces viticoles avec des communautés de plantes qui se remplacent dans le temps au sein des vignes auxquelles s'ajoutent les espèces vues en marge. Au sein des vignes c'est en fin de printemps (juin) que la diversité observée est maximale.

4. PRATIQUES FAVORABLES A LA DIVERSITE VEGETALE

Nous l'avons vu, la diversité des espèces dans les parcelles des adhérents de la Coopérative peut être séparée en deux grandes composantes : la flore des vignes et celles des marges ou des friches interstitielles. Ces deux grands groupes sont influencés de façon très différente par les pratiques viticoles.

L'objectif de cette partie n'est pas de faire des prescriptions de gestion ou d'itinéraires techniques mais de pointer les pratiques qui peuvent permettre de « gagner » en diversité végétale à la parcelle ou à l'échelle du territoire dans les sept ans de l'appel à projet de la DRAFF.

4.1. DANS LES VIGNES

Les vignes sont le lieu de la production et donc le lieu où la diversité des espèces végétales est souvent vue comme un problème. Il semble toutefois qu'il existe quelques pistes pour donner de la place aux plantes sauvages sans aller contre l'objectif de production. Ces pistes reposent sur des observations de pratiques faites lors des relevés 2022 ; qui existent donc dans le panel des choix techniques faits par les adhérents.

Désherbage de printemps :

Nous avons vu que quelques espèces intéressantes étaient spécifiques au printemps (mars-avril) : toute mesure permettant de laisser plus de temps aux espèces pour terminer leur cycle de végétations sera favorable. En effet, ces espèces spécifiquement printanières fanent rapidement en avril et sont remplacées par d'autres. Après les mois de mars et avril où les vignes sont très fleuries, les désherbages commencent, mécaniques ou chimiques.

Il y a donc un enjeu très fort autour de ces pratiques de désherbage de printemps, qui vont être décisive sur la richesse des parcelles à la belle saison.

Les viticulteurs font manifestement des choix très différents les uns des autres, avec des parcelles entièrement traitées chimiquement et des parcelles gardant un fond floristique diversifié. Rappelons que les plantes sont aussi des abris pour la faune auxiliaire, et que la préservation du tapis herbacé peut être intéressante sur ce point.

Le désherbage mécanique est pratiqué dans le secteur. Les parcelles gérées de cette façon sont souvent très intéressantes pour la flore. Le travail mécanique sélectionne certaines espèces, en particulier les espèces à bulbes (Ails, Muscari...). Ce travail du sol ne doit pas être trop profond (< 10-15cm) pour être le plus favorable.

Enherbement :

Dans les vignes, l'enherbement a de nombreux intérêts agronomiques et écologiques. Le principal intérêt de la pratique est de laisser une place aux plantes dans la vigne. Cette pratique est très répandue dans le secteur des Caves de Lugny, presque systématique. L'enherbement est réalisé à partir de Raygrass, Fétuque roseau, Trèfle rampant (=Trèfle blanc) et parfois d'autres espèces comme de la

Fétuque rouge ou du Trèfle des prés. Ces espèces sont faciles à obtenir en graines, elles sont utilisées pour les prairies temporaires notamment.

Une amélioration possible de l'enherbement serait de semer des mélanges plus diversifiés de graines et surtout d'utiliser des mélanges de graines produites localement, en évitant les cultivars les plus répandus.

Il existe un Label pour trouver des graines certifiées de ce type : Végétal Local. Le label Végétal Local certifie les plants de pépiniéristes ou les graines de plantes herbacées selon un cahier des charges précis (<https://www.vegetal-local.fr/>).

Paillage :

Le paillage est une technique peu observée dans le secteur, mise en œuvre plutôt à l'automne. La technique est peu favorable aux plantes puisqu'elle bloque quasiment tout développement de végétation. En revanche, elle évite l'usage de molécules chimiques et si elle est utilisée en rotation (pas tous les hivers) le gain peut être intéressant. Le paillage d'été n'a pas été observé dans la zone.

4.2. SUR LES MARGES DES VIGNES

On a vu qu'en termes de diversité d'espèces, ces zones sont cruciales pour la diversité globale. Mais au-delà, les services rendus par les zones aux marges des vignes (abris microclimatiques, habitat des auxiliaires...) sont réels.

Pour toutes les végétations en périphérie des vignes, l'idéal est vraiment d'éviter la gestion par phytosanitaires et/ou brûlage, comme cela a été constaté parfois, aussi bien sur des talus, murets ou lisères arbustives. Une gestion mécanique, si possible hivernale, doit permettre de résoudre l'essentiel des situations.

Le respect physique des murets est aussi important, leurs interstices étant très important pour la petite faune et leur sommet riche pour la flore. Une fois bousculés ou arasés, ils n'offrent plus les mêmes services pour la biodiversité.

Les zones herbacées entre les vignes (certains chemins, tournières, pointes de parcelles...) sont souvent semées des mêmes espèces que les bandes enherbées mais peuvent ponctuellement être assez riches quand elles sont en végétation plus spontanées (anciennes pelouses ou prairies) : on cherchera donc à favoriser l'expression de cette flore spontanée ou, à défaut, on enrichira le mélange de base avec des graines adaptées comme pour les bandes enherbées (Végétal Local). Si l'entretien de ces zones peut être décalé en dehors de la période mai-août, c'est un point positif supplémentaire.

Les zones de pelouses attenantes aux vignes sont des milieux quasi systématiquement remarquables qu'il faut maintenir, aussi bien pour la flore que pour la faune. L'idéal serait de pouvoir en maintenir des îlots partout où cela est possible, en évitant leur enrichissement.

4.3. A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

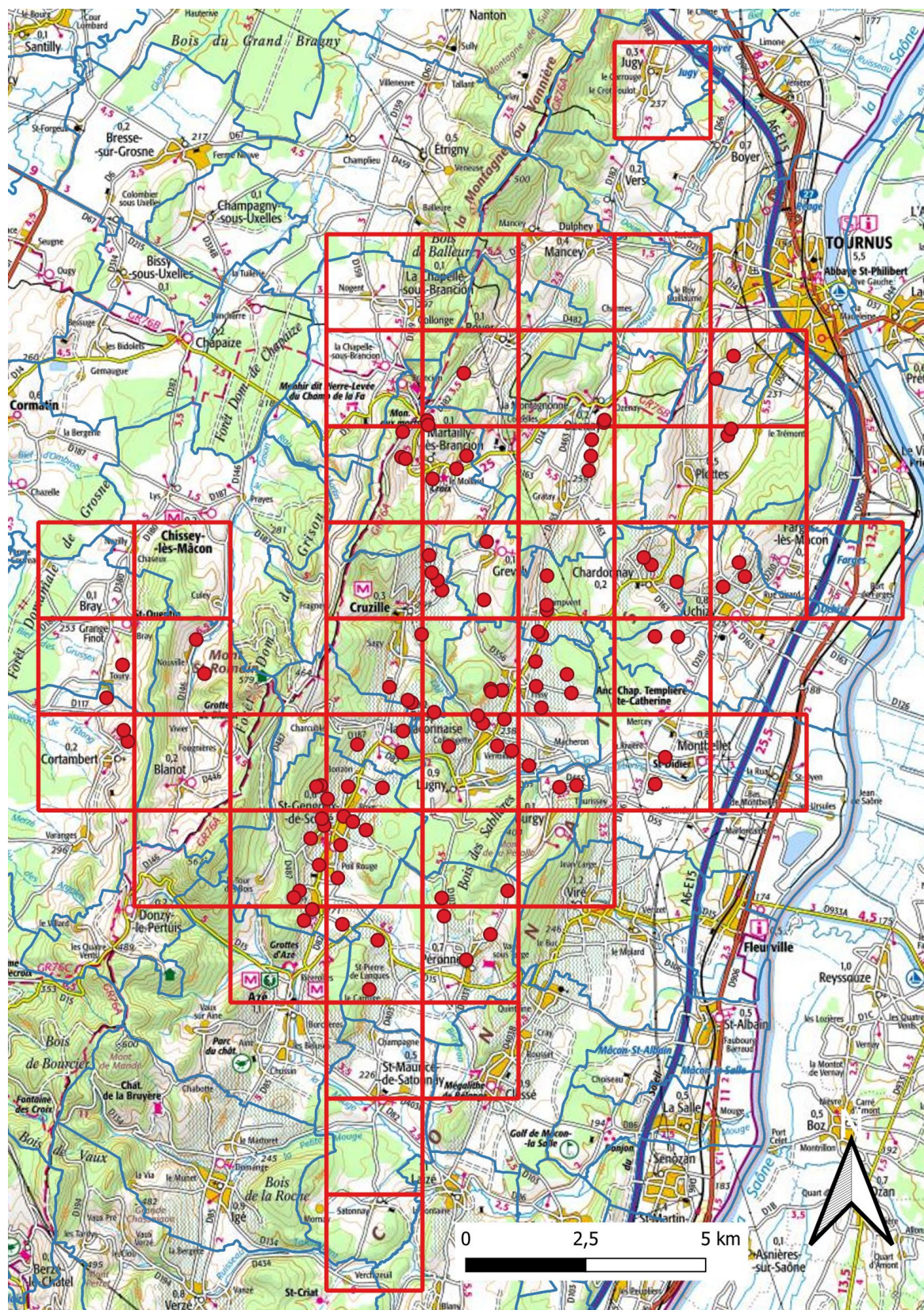
La densité de parcelles des Caves de Lugny à l'échelle des principales communes du cœur de la zone étudiée permet d'envisager un autre niveau d'action : une action plus coordonnée sur les éléments du paysage : haies, abords des chemins, voire îlots dédiés à la flore et à la faune dans les secteurs intéressants. Une réflexion collective pourrait permettre de désigner certains bosquets, certaines pelouses, comme des zones de refuge pour la biodiversité, ce qui profiterait à l'ensemble du territoire si ces zones forment un réseau assez dense.

On notera aussi qu'il existe de fait de nombreux intervenants dans l'entretien des parcelles et de leurs abords ce qui entraîne une diversité des pratiques culturales, des dates d'intervention, ce qui est très favorable pour la biodiversité. Et comme pour les vignes, la diversité et le type de gestion des structures non productives (tournières, jachères, fossés, chemins, etc.) et des autres milieux peuvent permettre d'augmenter significativement la richesse floristique.

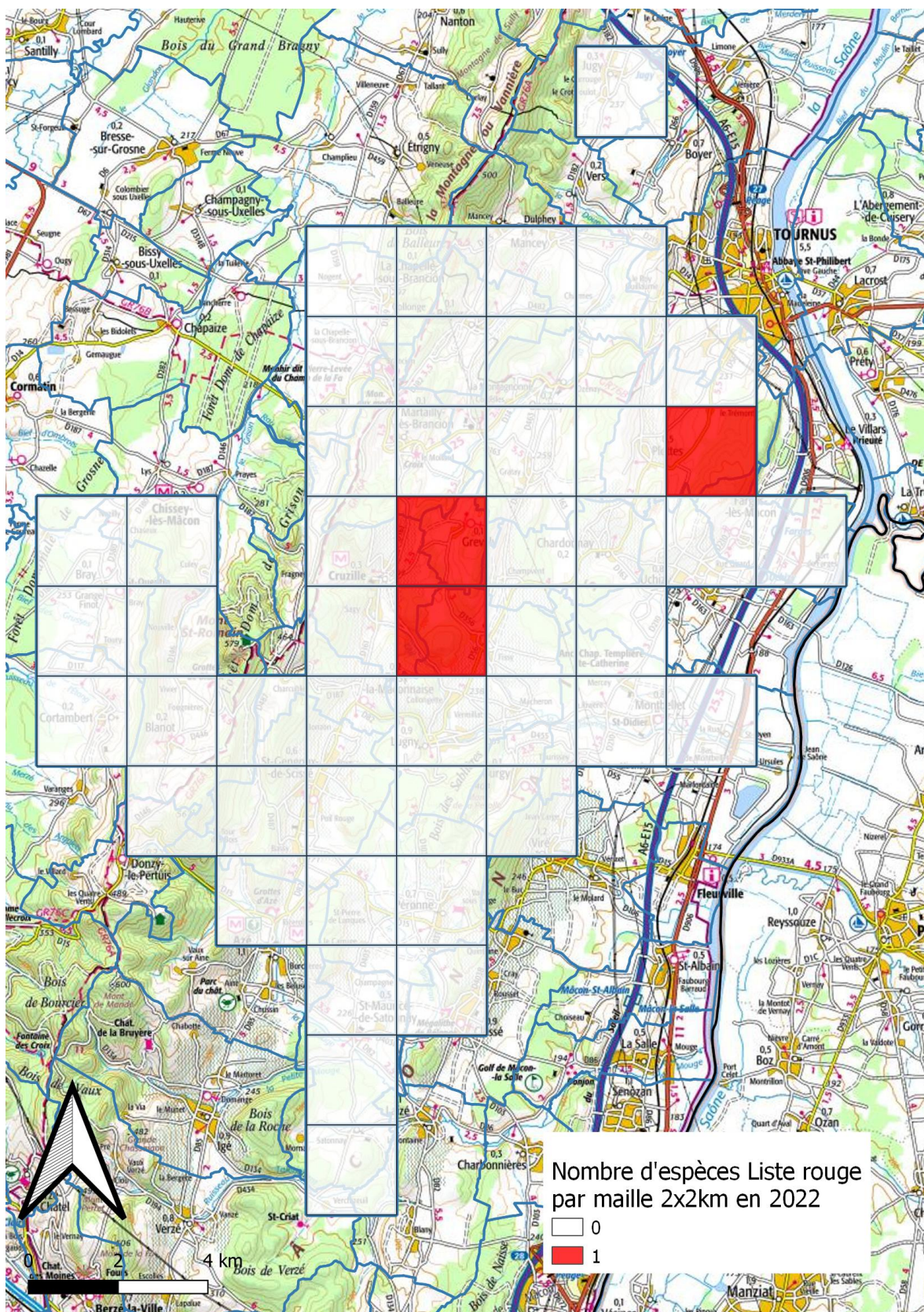
La structure du paysage dans le vignoble du Mâconnais est favorable à la biodiversité car il existe une mosaïque de parcelles, de bosquets, de pelouses (...) et il est très important de conserver de cette variété et de ne pas aller vers une simplification du paysage comme dans tant de régions viticoles ou agricoles. C'est sans doute un point déterminant pour le succès de l'opération en cours.

ANNEXES

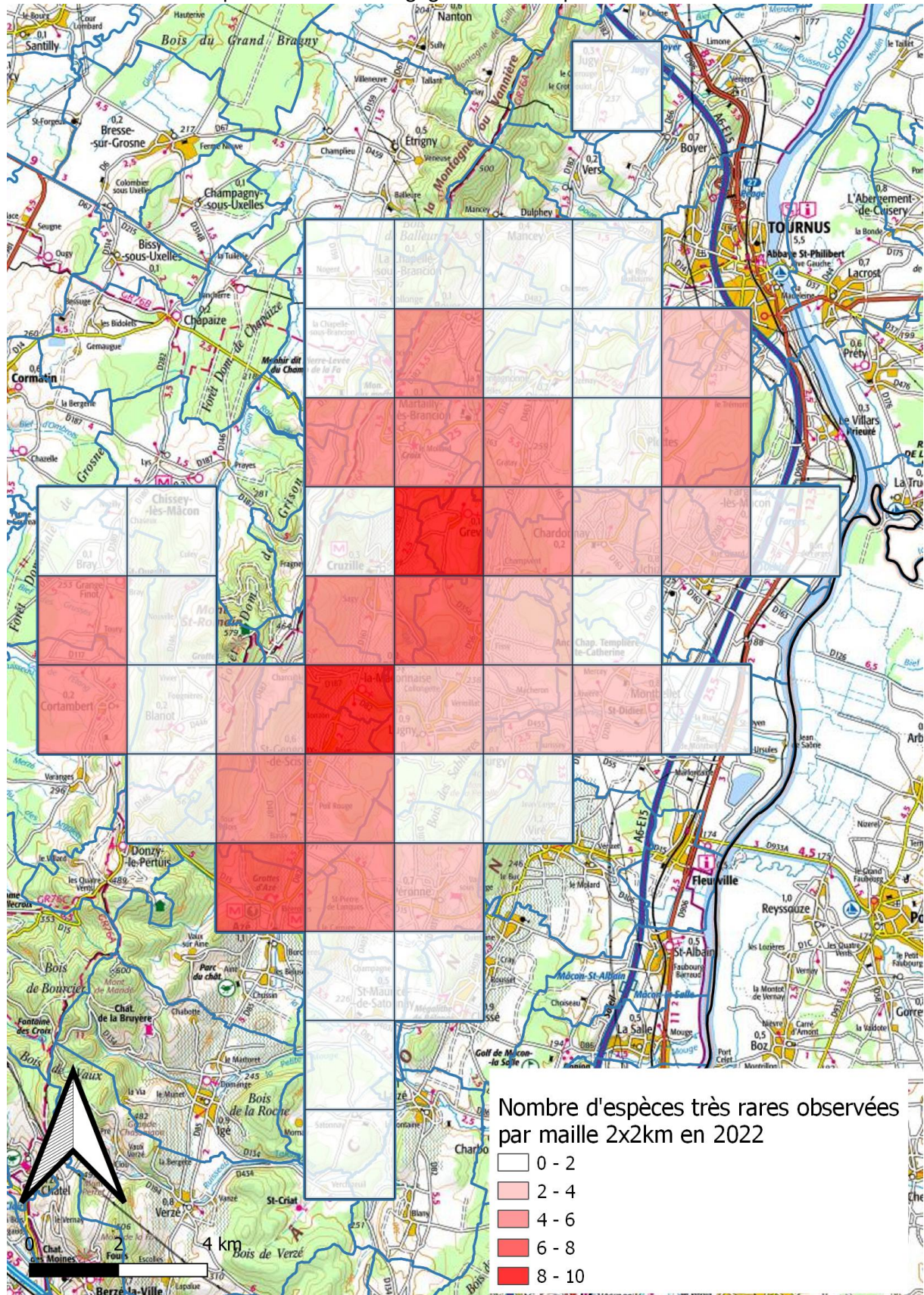
Annexe 1 : Localisation brute des relevés 2022.



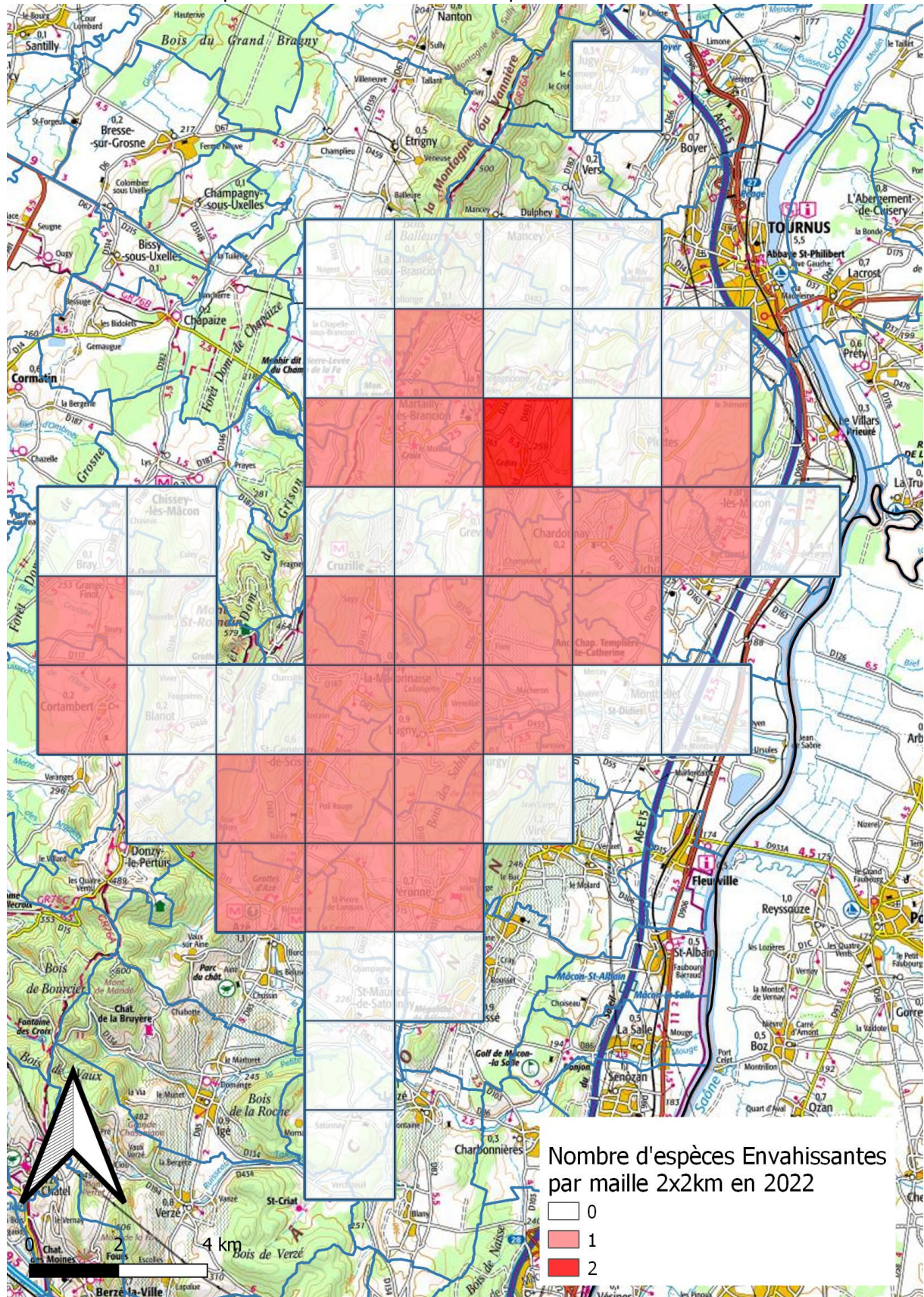
Annexe 2 : Nombre d'espèces de la Liste rouge régionale observées par maille en 2022.



Annexe 2 : Nombre d'espèces Rares en Bourgogne observées par maille en 2022.



Annexe 2 : Nombre d'espèces Envahissantes observées par maille en 2022.



POUR EN SAVOIR PLUS

www.cbnbp.mnhn.fr

Le Conservatoire botanique national du Bassin parisien est un service scientifique du Muséum national d'Histoire naturelle, agréé par le Ministère en charge de l'environnement sur les Régions Île-de-France et Centre-Val de Loire, ainsi que les Départements de Champagne-Ardenne (Région Grand Est) et de Bourgogne (Région Bourgogne-France-Comté).



5 MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Le CBN du Bassin parisien est un des membres fondateurs de la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux. Il agit ainsi au sein d'un réseau de 12 CBN, coordonnés par l'Office français pour la Biodiversité. Dans ce cadre, le Conservatoire mène sur son territoire d'agrément 5 missions d'intérêt général au service de la flore, de la fonge et de leurs habitats :



Développer et améliorer
les connaissances



Contribuer à la gestion
conservatoire et à
la restauration écologique



Gérer et valoriser
les données



Conseiller à travers l'expertise
scientifique et technique



Informier, sensibiliser
et mobiliser

CONTACTS

DIRECTION

Directeur Frédéric HENDOUX

Directeur scientifique adjoint Sébastien FILOCHE

61 rue Buffon - 75005 Paris

01 40 79 35 54

cbnbp@mnhn.fr

DÉLÉGATION BOURGOGNE

Responsable Olivier BARDET

Maison du PNR du Morvan - 58230 Saint-Brisson

03 86 78 79 60

cbnbp-bourg@mnhn.fr

DÉLÉGATION CENTRE-VAL DE LOIRE

Responsable Jordane CORDIER

5 avenue Buffon - BP6407 - 45064 Orléans Cedex 2

02 36 17 41 31

cbnbp-cvl@mnhn.fr

DÉLÉGATION CHAMPAGNE-ARDENNE

Responsable François DEHONDT

30 Chaussée du Port - 51035 Châlons-en-Champagne

03 26 65 28 24

cbnbp-ca@mnhn.fr

DÉLÉGATION ÎLE-DE-FRANCE

Responsable Jeanne VALLET

61 rue Buffon - 75005 Paris

01 40 79 35 54

cbnbp-idf@mnhn.fr

PÔLE CONSERVATION

Responsable Philippe BARDIN

01 40 79 56 25

philippe.bardin@mnhn.fr

PÔLE PHYTOSOCIOLOGIE

Responsable Gaël CAUSSE

03 86 78 79 61

gael.causse@mnhn.fr

PÔLE SYSTÈME D'INFORMATION

Responsable Silvère CAMPONOVO

01 40 79 56 49

silvere.camponovo@mnhn.fr